

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 avril 2018

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 09

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 08

Membres présents : Mmes & MM. Jérémy THIEN, Jean-Luc BAZIN, Viviane LOUP- FOREST, Edith PERRAUD, Agnès ROUSSOT, Teddy DESCOMBES, Mme Jocelyne RENAUD, Médéric DE SERRES.

Membres absents ayant donné pouvoir : 0

Membres absents excusés : Mme Vanessa GATINET

Président de séance : M. Jérémy THIEN

Secrétaire de séance : Mme Viviane LOUP-FOREST

Le compte-rendu de la séance ordinaire du 28 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

1/ Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Signature du marché « aménagement du centre bourg » avec l'entreprise Guinot pour un montant de 330 375.03 € TTC
- Enlèvement de carcasses de moutons abandonnées dans un talus aux Raffins pour 65 € TTC
- Accès Personnes à Mobilité Réduite à la salle communale :
 - o Maçonnerie par l'entreprise Recondu pour 1 341.24 € TTC
 - o Ferronnerie (rampes salle communale et caveau) par l'entreprise Bouchy pour 5 422.80 € TTC
- Travaux d'extension du réseau électrique pour la caserne intercommunale (répartition entre les 4 communes), pour Jullié : 4 945.49 €

2/ Répartition entre le budget communal et le budget assainissement du prêt conclu avec la Caisse d'Epargne

L'objet du prêt est de financer la partie assainissement et la partie aménagement du centre bourg. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de répartir le prêt de la façon suivante :

- 82 000 € pour le budget assainissement (mise en séparatif des réseaux)
- 218 000 € pour le budget communal (aménagement du centre bourg)

3/ Décisions modificatives

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives suivantes :

- Alimenter le compte 165 « dépôts et cautionnements reçus » par le compte 231-112 (casernes) pour 337 € afin de rembourser la caution de M. Calley qui quittera l'appartement situé au-dessus de la salle des fêtes fin juillet 2018
- Alimenter le compte 613 « locations » par le compte 022 « dépenses imprévues » pour 2 304 € afin de louer des toilettes sèches au moulin

4/ Convention relative à la construction d'une caserne de sapeurs-pompiers destinée à l'usage du SDMIS du Rhône et montant de la participation communale

La convention a été adressée aux élus avec leur convocation. Monsieur le Maire rappelle cette convention conclue entre les communes de Cenves, Emeringes, Jullié et Julié :

Les locaux sis à Emeringes et Julié utilisés actuellement par le groupement de sapeurs-pompiers volontaires qui assurent, avec efficacité et dévouement, les missions relatives aux services d'incendie et de secours sur les quatre communes sont vétustes et inadaptés et présentent même des risques pour les pompiers eux-mêmes et pour l'environnement. Le groupement demande, depuis plusieurs années, à pouvoir bénéficier de locaux adéquats. Les communes contractantes ont décidé, après avoir sollicité et obtenu une aide financière du SDIS du Rhône, de donner suite à ce projet. Le SDMIS est seul habilité à assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un bâtiment affecté aux services d'incendie et de secours, ces mêmes dispositions autorisent les collectivités territoriales à apporter leur concours à la réalisation de cet équipement. Les quatre communes contractantes conviennent ce qui suit : la nouvelle caserne sera édifiée par le SDMIS sur un terrain qui lui sera cédé par la commune d'Emeringes en pleine propriété, au lieu-dit Le Clos du Fief d'une superficie de 3575 m². Le SDMIS disposera du bien en pleine propriété à l'issue de la construction.

La participation des communes a été fixée par convention signée avec le SDMIS à 160 000 €. Les contractantes acceptent que la Commune d'Emeringes soit l'interlocuteur financier du SDMIS et s'accordent par le biais de la présente convention sur la répartition du reste à charge de 160 000 €.

Les contractantes s'engagent à participer au financement de la contribution fixée entre les communes (160 000 €) de la façon suivante :

- Pour moitié à parité entre les 4 communes contractantes

- Pour moitié au prorata du nombre d'habitants de chaque commune selon les derniers chiffres disponibles de l'INSEE à la date de la convention.

Il est convenu que l'apport du terrain par la commune d'Emeringes vaut contribution de cette commune à hauteur de 8800,00 €. Les quatre communes contractantes s'accordent sur la répartition à parité de cette somme considérée comme faisant partie du projet d'investissement global.

Les travaux liés à la viabilisation (en sus des 160 000 €) consistant en l'amenée en limite de propriété de tous les réseaux nécessaires au fonctionnement de la caserne ainsi que les frais de branchements auprès des concessionnaires seront supportés par les communes et répartis à parité entre les 4 communes contractantes, le SDMIS faisant son affaire de la viabilisation interne de la parcelle

En cas de frais supplémentaires, l'accord des communes sera sollicité. En cas d'accord, les contractantes s'engagent à participer au financement selon une répartition en 4 parts égales.

Le coût de l'entretien régulier des espaces verts sera réparti chaque année en 4 parts égales entre les contractantes.

Le montant de l'investissement pour la commune de Jullié s'élève à 39 762.90 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la construction d'une caserne de sapeurs-pompiers destinée à l'usage du SDMIS du Rhône

5/ Travaux de voirie : fonds de concours de la Communauté de Communes Saône Beaujolais

La commune a sollicité la Communauté de Communes Saône Beaujolais afin d'affecter une partie de ses crédits voirie au financement de la requalification du centre bourg, à hauteur de 100 000 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Saône Beaujolais et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y référant.

6/ Amendes de police 2017 : délibération acceptant la subvention

Dans le cadre de la répartition 2017 du produit 2016 des amendes de police relatives à la circulation routière, la commune a perçu 2 500 € pour la mise en sécurité et plan de circulation du centre bourg. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage à réaliser les travaux et accepte la subvention.

7/ Amendes de police 2018

Le règlement ainsi que les projets prioritaires ont été adressés aux élus avec leur convocation. Il est envisagé de déposer un dossier au titre de l'accessibilité. Mme Viviane Loup-Forest est chargée de constituer le dossier qui doit être déposé avant le 18 mai.

8/ Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes (rappel : 500 € prévu au budget 2018) :

- JSP (Jeunes Sapeurs Pompiers) : 100 €
- RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté): 40 €
- CARPA (Collectif des Associations du Rhône Pour l'Accessibilité) : 100 €
- Restos du Cœur : 50 €

Un courrier sera adressé aux présidents d'associations du village pour les informer d'une subvention possible pour les projets futurs.

9/ Nouvelle procédure de reprise des concessions au cimetière

Mme Agnès Roussot est en charge de cette nouvelle procédure de reprise.

10/ Vente d'une portion de voie communale aux Raffins

Le prix a été fixé à 1 866 €. La commune attend la réponse de l'acquéreur potentiel. La commune conserve la propriété de la bâchasse.

11/ Demande de la FNACA pour la pose d'une plaque commémorative sur le monument aux morts

La FNACA souhaite installer une plaque du souvenir sur le monument aux morts de la commune libellée comme suit :

*Hommage à nos morts
Algérie-Tunisie-Maroc
1954-1962
Souviens-toi*

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et accepte la prise en charge des frais afférents à la création et à la pose de cette plaque.

12/ Comptes rendus des réunions

Compte rendu du conseil d'école : La commune a été remerciée pour la réponse aux demandes faites. Les enfants participeront au projet CCAB « ça coule de source ». Des exercices d'évacuation sont à envisager.

Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais (SIEHB) : La reprise du réseau d'adduction se fera du réservoir à l'école.

13/ Questions diverses

Commémoration Sibérie : la commémoration aura lieu le 26 mai. A cette occasion, le panneau « mémoires rurales » de la Sibérie sera installé.

Aire de jeu de l'étang : suite à des incivilités, un seau a été dégradé. Il faut changer tout le mécanisme (seau + chaîne). Le coût s'élève à 156.36 €. Accord du Conseil Municipal.

Vitrine pour exposer ancien fanion de la fanfare de Jullié : un second devis sera sollicité.

Eco-pâturage pour le terrain des grands prés : pas de nouvelle du prestataire.

Enrobé à froid : l'employé communal procédera à la réfection des voiries (notamment : vâtre, rue de l'église, rue du lavoir).

Chemin aux Chanoriers : la commune procédera avec les riverains à la réfection de cette portion.

Equipement sono et images de la salle des fêtes : le devis de 15 264 € n'est pas retenu, une étude se poursuit.

Plantation : la préparation des bacs à fleurs aura lieu le 21 avril, la plantation le 12 mai.

Incivilités : il est signalé, une nouvelle fois, des incivilités au niveau du point d'apport volontaire du Moulin Aujas et de la poubelle des Chanoriers (dépôts sauvages).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Jérémy THIEN



